

Image not found or type unknown



Préavis pour un appartement

Par **audrey**, le **30/06/2011 à 10:30**

Bonjour,rnrnJ'habite actuellement dans le Puy de dôme je viens de trouver un contrat dans le cantal mon préavis peut-il être réduit à un mois. Mon bailleur social me dit que non or mon assistante sociale me dit que oui.rnQuelqu'un un pourrait il me renseigner...rnrnMerci

Par **mimi493**, le **30/06/2011 à 12:53**

Un nouvel emploi n'ouvre pas forcément le droit au préavis réduit.rnEst-ce votre premier emploi (attestation de première immatriculation à la sécu faisant foi) ?rnEst-ce un nouvel emploi suite à une perte (licenciement y compris en période d'essai ou fin de CDD) **récente** d'emploi